

ALIÉNATION DE BIENS

Aux personnes intéressées.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Conformément aux dispositions de l'article 28, alinéa 1.0.1 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19), la Ville de Rimouski a aliéné le(s) bien(s) ci-dessous mentionné(s) autrement qu'à l'enchère ou par soumissions publiques.

BIEN(S) ALIÉNÉ(S)	DATE(S) DE L'ALIÉNATION	ACQUÉREUR(S)	PRIX
Lot 6 606 420 du cadastre du Québec	2024-04-15	Madame Marilyne Tremblay Monsieur Alain Guimond	70 046,63 \$
Lot 6 543 762 du cadastre du Québec	2024-03-21	Madame Cathie Cody Monsieur Simon Ouellet	64 993,65 \$
Lot 6 606 422 du cadastre du Québec	2024-03-25	Madame Audrey Martin Monsieur Alexandre D'Astous	69 751,82 \$

FAIT À RIMOUSKI, CE 15^e JOUR DE MAI 2024

(S) Julien Rochefort-Girard, avocat
Greffier